

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice :	13	Le quinze septembre deux mille vingt-six, à 20 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Christo-en-Jarez, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur FAYOLLE Pascal.
Présents :	7	
Qui ont pris part à la délibération :	8	Date de convocation : 07/09/2026
		Étaient présents : Pascal FAYOLLE, Patricia POULAT, Rosalie BAZIN, Jean-Luc PITAVALL, Jean-Paul BONY, Béatrice DEVIGNE, Cécile BONY,
		Formant la majorité des membres en exercice.
		Étaient absents : Maxime BOUGET, Anne VORON, Grégory PAUL, Béatrice BONCHE, Odile CEBULSKI, Jean-Paul CIZERON
		Pouvoir : Grégory PAUL à Patricia POULAT
		Secrétaire de séance : Patricia POULAT

OBJET : Approbation du règlement intérieur du C.C.A.S.

Monsieur le Président du C.C.A.S. rappelle au Conseil d'Administration le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R. 123-19 fixant obligation d'établir son règlement intérieur.

Il rappelle que le règlement intérieur a été remis pour lecture en amont de la réunion et requiert les remarques et observations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

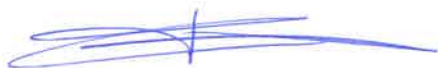
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint-Christo-en-Jarez, le 16 septembre 2026

Le Président du C.C.A.S.,
Pascal FAYOLLE

**CCAS
de
Saint Christo en Jarez**



La secrétaire de séance
Patricia POULAT

